

COMPTE RENDU

Séance du 25 juin 2015

20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 25 juin deux mil quinze à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel SUPLY, Maire.

Présents : M. WAVREILLE Bernard, M. COUSINA Denis, M. DELORME Joël, Mme COUSINA Lydie, Mme KIEFFER Caroline, Mme MARIAGE Sandrine, Mme JEANNEY Laurence, M. MOULINET Marcel, M. TROUSSET Jean-Philippe.

Date de convocation : le 17 juin 2015.

Mme Laurence JEANNEY est nommée secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 21 mai 2015 n'appelle aucune observation.

I. DELIBERATIONS

➤ Délib n° 34/2015 Autorisation donnée au Maire pour procéder à la rétrocession de la voirie et des espaces verts de la Zone des Blancs Fossés

Mr le Maire rappelle qu'une délibération en ce sens a déjà été prise lors de la séance du 21 mai dernier. Cependant, une parcelle de 12m² de référence X506 –sur laquelle est installée un transformateur EDF- a été oubliée dans l'état récapitulatif des parcelles adressé par PLURIAL NOVILIA.

Vu la délibération N° 28/2015 en date du 21 mai 2015,

Considérant la nécessité d'intégrer la parcelle oubliée de référence X506 de contenance de 12 m² dans la liste des parcelles à rétrocéder,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de reprise des espaces verts et de la voirie, correspondant aux parcelles ZC100, ZC107, X500, X504, X506, X507, X513, X523, X532, X544, X553, X554, X561, X562 portant la surface totale à reprendre à 18 840 m².

➤ Délib n° 35/2015 Autorisation donnée au Maire pour les travaux d'extension du réseau BT pour alimenter le lotissement communal

Mr le Maire présente au conseil le devis établi par les services du SIEM pour l'extension de réseau électrique BT rue de Thillois pour alimenter les 6 parcelles du futur lotissement.

Les travaux sont estimés à 11 968 € la tranchée étant à la charge de la commune ainsi que la pose des coffrets fournis par le SIEM.

Considérant le projet de création du lotissement situé Rue de Thillois,

Considérant la nécessité d'alimenter les 6 parcelles,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal accepte ces travaux d'extension du réseau BT d'un montant de 11 968 € et charge

Mr le Maire de procéder aux formalités.

- ✓ **Délib n° 36/2015 Recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent des espaces verts durant ses congés d'été**

Mr le Maire explique au conseil que l'agent communal en charge de l'entretien des espaces verts prenant ses congés d'été du 27 juillet au 14 août 2015 inclus, la commune a trouvé un candidat pour remplacer l'agent durant la période du 20 juillet au 14 août 2015 à raison de 17 h 30 par semaine.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-1,

Considérant qu'il convient pendant la période estivale de remplacer l'agent technique indisponible pour congés annuels dans l'entretien des espaces verts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mr le Maire :

- à effectuer la déclaration unique d'embauche
- à signer le contrat à durée déterminée correspondant.

✓ **Délib n° 37/2015 Décision modificative N° 2 : pour le paiement du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources communales et Intercommunales)**

Mr le Maire rappelle que le montant affecté lors du vote du budget pour le FPIC était de 15 000 € (selon les recommandations de l'AMF).

Or le courrier adressé par la préfecture fait état d'un prélèvement de 16 646 € pour la commune d'Ormes.

Le Maire propose donc de prendre une délibération de modification de budget.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'opérer le virement de crédit suivant:

Crédit à réduire :

Chapitre 011

Compte 61521 (Entretien de terrains) pour - 1650,00 €

Crédit à ouvrir :

Chapitre 014

Compte 73925 (Reversement sur FPIC) pour + 1650,00 €.

✓ **Délib n° 38/2015 Attribution de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)**

Mr le Maire précise qu'une délibération avait été prise pour attribuer une Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures à l'agent en charge du secrétariat de mairie lors du conseil du 22 janvier 2015.

Du fait de la promotion de cet agent au grade de rédacteur, il est possible d'attribuer une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires en lieu et place de la précédente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 12 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.F.T.S,

Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que suite à l'abrogation du texte susmentionné, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après, l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	Fonctions ou service	Montant moyen annuel de référence au 1 ^{er} juillet 2010
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR	SECRETARIAT DE MAIRIE	857.83 €

- Précise que le paiement des primes fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle
- Précise que l'indemnité susvisée fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Les montants moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique.

Les primes susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} août 2015.

✓ **Délib n° 39/2015 Autorisation donnée au maire pour vendre le chemin de Gueux à Reims dans la Zone des Blancs Fossés**

Mr le Maire rappelle que lors du précédent conseil une délibération autorisant la désaffectation du chemin de Gueux à Reims avait été prise.

Suite à cela, la société D2M IMMOBILIER, qui avait fait une première proposition de prix d'acquisition, a été reçue en mairie le 16 juin dernier. Mr SUPPLY précise que la parcelle de référence ZC 196 est d'une contenance de 293 m² et a déjà fait l'objet d'une estimation par les Domaines.

Vu la délibération N° 24/2015 en date du 21 mai 2015,

Considérant l'estimation des Domaines à 25 500 €,

Considérant la proposition d'achat initiale de la société D2M IMMOBILIER à 2 637 €,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré par 10 voix pour,

Autorise le Maire à procéder à la vente de la parcelle de référence ZC 196 d'une contenance de 293 m² au prix de 14 650 €,

Précise que les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Et charge le notaire de rédiger l'acte en conséquence.

✓ **Délib n° 40/2015 Autorisation donnée au maire pour réaliser des branchements supplémentaires Rue de la Forge.**

Mr le Maire précise que dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Forge, les terrains (jardins) appartenant à la commune ne possèdent ni branchement électrique ni de branchement des eaux usées. Dans l'optique d'une urbanisation future de ces parcelles, il serait bon de profiter de la réfection de la voirie pour les réaliser.

Il précise que le SIEM a adressé une proposition chiffrée pour la réalisation du branchement à 780 € et que SOLOTRA a adressé une proposition à 2 912 € HT.

Considérant que les jardins appartenant à la commune, situés au numéro 6 de la rue de la Forge, ne sont ni raccordés en électricité ni en assainissement,

Considérant les travaux de la rue de la Forge,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil autorise

- La création d'un branchement électrique pour un montant de 780 €,
- La création d'un branchement d'assainissement pour un montant de 2 912 € HT soit 3 494.40 € TTC.
-

➤ **Etat de consommation des crédits votés au budget 2015**

Mr le Maire présente l'état de consommation des crédits votés au budget 2015 qui peuvent se résumer ainsi pour la section de fonctionnement :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	1 361 155,00 €	323 969,73 €	23,80%	1 037 185,27 €	76,20%
011 - Charges à caractère général	789 225,00 €	78 281,66 €	9,92%	710 943,34 €	90,08%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	89 130,00 €	41 592,89 €	46,67%	47 537,11 €	53,33%
014 - Atténuations de produits	160 986,00 €	145 486,00 €	90,37%	15 500,00 €	9,63%
023 - Virement à la section d'investissement	278 000,00 €	0,00 €	0,00%	278 000,00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 786,00 €	33 545,91 €	#####	-31 759,91 €	#####
65 - Autres charges de gestion	37 400,00 €	25 063,27 €	67,01%	12 336,73 €	32,99%
66 - Charges financières	4 428,00 €	0,00 €	0,00%	4 428,00 €	100,00%
67 - Charges exceptionnelles	200,00 €	0,00 €	0,00%	200,00 €	100,00%
Fonctionnement - Recette	1 361 155,00 €	353 546,31 €	25,97%	1 007 608,69 €	74,03%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	639 562,00 €	0,00 €	0,00%	639 562,00 €	100,00%
013 - Atténuations de charges	500,00 €	0,00 €	0,00%	500,00 €	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 845,00 €	1 727,83 €	60,73%	1 117,17 €	39,27%
73 - Impôts et taxes	572 069,00 €	246 922,00 €	43,16%	325 147,00 €	56,84%
74 - Dotations, subventions et participations	64 314,00 €	19 972,00 €	31,05%	44 342,00 €	68,95%
75 - Autres produits de gestion	16 864,00 €	11 391,00 €	67,55%	5 473,00 €	32,45%
76 - Produits financiers	1,00 €	0,85 €	85,00%	0,15 €	15,00%
77 - Produits exceptionnels	65 000,00 €	73 532,63 €	113,13%	-8 532,63 €	-13,13%

Et pour la section d'investissement :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Dépense	672 757,00 €	137 446,82 €	20,43%	535 310,18 €	79,57%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	103 491,00 €	0,00 €	0,00%	103 491,00 €	100,00%
041 - Opérations patrimoniales	1 278,00 €	0,00 €	0,00%	1 278,00 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	28 978,00 €	0,00 €	0,00%	28 978,00 €	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	50 150,00 €	4 097,88 €	8,17%	46 052,12 €	91,83%
204 - Subventions d'équipement	5 000,00 €	0,00 €	0,00%	5 000,00 €	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	52 000,00 €	500,00 €	0,96%	51 500,00 €	99,04%
23 - Immobilisations en cours	266 500,00 €	132 848,94 €	49,85%	133 651,06 €	50,15%
27 - Autres immobilisations financières	165 360,00 €	0,00 €	0,00%	165 360,00 €	100,00%
Investissement - Recette	672 757,00 €	155 224,47 €	23,07%	517 532,53 €	76,93%
021 - Virement de la section de fonctionnement	278 000,00 €	0,00 €	0,00%	278 000,00 €	100,00%
024 - Produits de cessions	31 760,00 €	0,00 €	0,00%	31 760,00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 786,00 €	33 545,91 €	#####	-31 759,91 €	#####
041 - Opérations patrimoniales	1 278,00 €	0,00 €	0,00%	1 278,00 €	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	170 143,00 €	121 678,56 €	71,52%	48 464,44 €	28,48%
13 - Subventions d'investissement	189 790,00 €	0,00 €	0,00%	189 790,00 €	100,00%

II. QUESTIONS DIVERSES

✓ DIA n° 3/2015

Mr le Maire informe le conseil qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien situé au 9 rue de Reims référencé AA240 d'une contenance de 618 m².

Séance du 25 juin 2015

Conseil Municipal

✓ **Extension du réseau AEP rue de Reims**

Mr le Maire informe l'assemblée que les travaux d'extension d'adduction d'eau potable pour la Rue de Reims ont déjà démarré et se font en parallèle de ceux du réseau d'assainissement. Les devis d'extension du réseau adduction d'eau potable ont été acceptés pour 4 806.97 € HT pour la partie réservée à VEOLIA et de 2 200 € HT pour le terrassement ainsi que le remblaiement de la tranchée effectués par SOLOTRA.

✓ **Signalisation de la Zone des Blancs**

Mr SUPLY informe l'assemblée que suite à la demande de certaines entreprises de la Zone des Blancs Fossés, il a reçu une proposition chiffrée de mise en place de deux Totem ainsi que des panneaux répertoriant toutes les entreprises de cette zone. Les conseillers se posent la question de savoir quelles sont les entreprises qui souhaitent participer à cet affichage et jusqu'à quelle hauteur la commune d'Ormes doit elle le financer.

Mr le Maire précise que dans la continuité de cette signalisation une réflexion sur la pose d'un panneau d'affichage avec le plan, du territoire d'Ormes au niveau de la Place de la Mairie est toujours à l'étude.

✓ **Feuille d'Ormes**

Un bilan de l'opération d'aménagement de la rue du Dresfervuoin sera publié lors de la prochaine édition. La commission Communication se réunira le 2 juillet 2015 à 18 h30.

✓ **Projet SKATE PARK**

Mr Denis COUSINA précise que le projet est toujours à l'étude. Il présente un comparatif chiffré de trois propositions d'entreprises ayant répondu à la dernière consultation, dans l'attente d'une quatrième.

✓ **Réparation clôture**

Mr le maire précise, que suite à quelques dégâts occasionnés à la clôture d'un riverain, la commune accepte le devis de réparation pour un montant de 122.11 € TTC.

✓ **Point sur Lotissement**

Mr le Maire informe les conseillers que la parcelle D de 563 m² et la parcelle E de 518 m² sont réservées.

✓ **Curage et nettoyage des bassins d'eau pluvial du Dresfervuoin**

Mr le Maire informe l'assemblée d'un prochain curage des bassins d'eau pluvial au niveau de la rue du Dresfervuoin. Le problème se pose de savoir où répandre les boues en attendant leur séchage. La solution du terrain réservé à l'emplacement de la future salle des fêtes pourrait être retenue.

✓ **Gestion des eaux pluviales à Ormes**

La Communauté de Communes Champagne Vesle souhaite engager une étude de faisabilité pour la gestion des eaux pluviales à Ormes afin de quantifier les apports d'eaux pluviales attendues pour des événements orageux conséquents.

✓ **Enquête publique EDINORD**

Mr SUPLY informe l'assemblée que le rapport et les conclusions de Mme La Commissaire Enquêteur viennent d'être rendus. Ils sont disponibles en mairie aux horaires habituels d'ouverture du secrétariat.

✓ **Recrutement d'un nouvel agent communal suite au départ en retraite de l'agent en place**

Le conseil réfléchit à la rédaction de l'avis de recrutement afin de la transmettre au CDG51 pour la rentrée de septembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.

Séance du 25 juin 2015

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération
34/2015	ACQUISITIONS	Autorisation donnée au maire pour procéder à rétrocession voirie zone des Blancs Fossés (2)
35/2015	AMENAGEMENT TERRITOIRE	Autorisation donnée au maire pour procéder aux travaux extension réseau BT dans le lotissement
36/2015	PERSONNEL COMMUNAL	Recrutement d'un agent contractuel
37/2015	DECISION BUDGETAIRE	DM2 pour le FPIC
38/2015	PERSONNEL COMMUNAL	Attribution de l'IFTS
39/2015	ALIENATION	Autorisation donnée au maire pour vente chemin
40/2015	TRAVAUX	Autorisation donnée au maire pour procéder aux branchements ELEC et EU rue de la Forge